

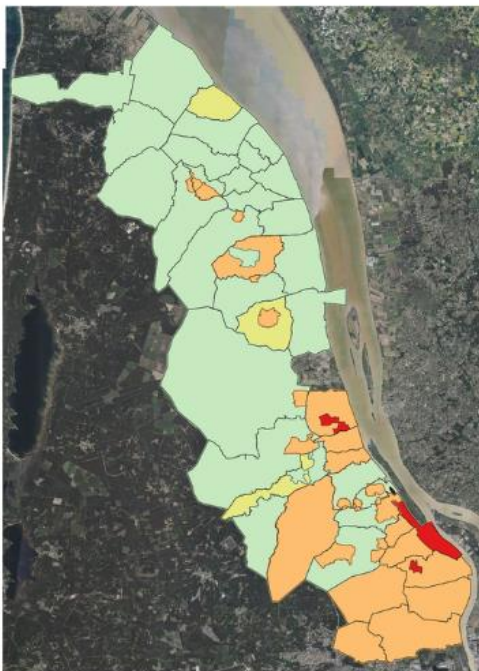
Localisations des traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée - Campagne 2024

Pour les communes de l'ODG Médoc, Haut Médoc et Listrac

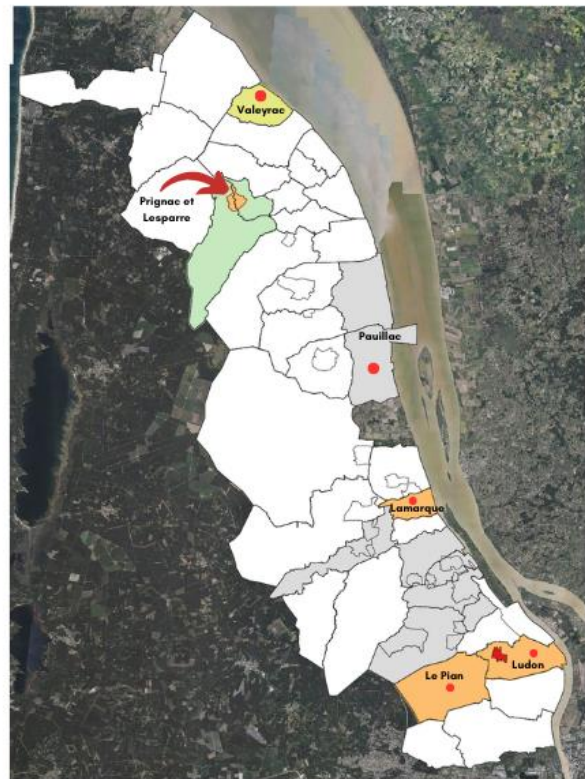


Cartes des traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée 2024

Carte générale



Carte des modifications



Légende

- 0 traitement obligatoire CFD
- 1 traitement obligatoire CFD
- 1+1 traitement obligatoire CFD
- 2+1 traitements obligatoires CFD

Rappel : Sur toute **parcelle contaminée par la flavescence dorée en 2023**, soit **traitée aux pyrèthres naturels**, soit **non traitée en 2023**, il faut appliquer 3 traitements quel que soit le nombre de traitements obligatoires sur la commune.

★ Une étoile devant le nom de la commune vous indiquera s'il y a une modification du nombre de traitements pour

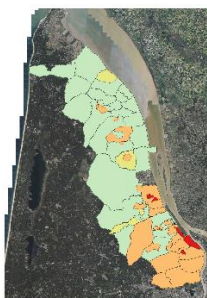
Zone en appellation Médoc :

Communes	Zone de traitement	Nombre de traitements obligatoires	
		Insecticides non homologués en AB	Insecticides à base de pyrèthres naturels
BEGADAN	Commune entière	0	0
BLAIGNAN	Commune entière	0	0
CIVRAC EN MEDOC	Commune entière	0	0
COUQUEQUES	Commune entière	0	0
GAILLAN EN MEDOC	Commune entière	0	0
JAU DIGANC ET LOIRAC	Commune entière	0	0
★ LESPARRE MEDOC	Sections cadastrales BV et BW	1+1	2
	Reste de la commune	0	0
ORDONNAC	Commune entière	0	0
★ PRIGNAC EN MEDOC	Sections cadastrales C et D	1+1	2
	Reste de la commune	0	0
QUEYRAC	Commune entière	0	0
SAINT CHRISTOLY MEDOC	Commune entière	0	0
SAINT GERMAIN D'ESTEUIL	Parcelles des sections cadastrales A et B	1+1	2
	Reste de la commune	0	0
SAINT YZANS DE MEDOC	Commune entière	0	0
★ VALEYRAC	Commune entière	1	1
VENSAC	Commune entière	0	0

Zone en appellation Haut Médoc et Listrac :

Communes	Zone de traitement	Nombre de traitements obligatoires	
		Insecticides non homologués en AB	Insecticides à base de pyrèthres naturels
ARCINS	Commune entière	1+1	2
AVENSAN	Commune entière	1+1	2
BLANQUEFORT	Commune entière	1+1	2
CASTELNAU DE MEDOC	Commune entière	0	0
CISSAC MEDOC	Parcelles des sections cadastrales A et ZC	1+1	2
	Reste de la commune	0	0
CUSSAC FORT MEDOC	Sections cadastrales ZX, ZT, ZS, ZV, ZA, YC, YH et parcelles AL, YD et YE	2+1	3
	Reste de la commune	1+1	2
★ LAMARQUE	Commune entière	1+1	2
★ LE PIAN MEDOC	Commune entière	1+1	2
LE TAILLAN MEDOC	Commune entière	1+1	2
LISTRAC MEDOC	Sections cadastrales B et C partiel	1+1	2
	Reste de la commune	0	0
★ LUDON MEDOC	Sections cadastrales BE, BH, BK, BM et BI	2+1	3
	Reste de la commune	1+1	2
MACAU	Sections cadastrales A, AB, AC, AD et AE	2+1	3
	Commune entière	1+1	2
PAREMPUYRE	Commune entière	1+1	2
SAINT LAURENT MEDOC	Sections BK et BL	1+1	2
	Reste de la commune	0	0
SAINT SAUVEUR	Sections cadastrales AD, AI, AK et AV	1+1	2
	Reste de la commune	1	1
SAINT SEURIN DE CADOURNE	Commune entière	0	0
VERTHEUIL	Section cadastrale D + parcelles B 278, 299, 301 et 302	0	0
	Reste de la commune	1+1	2

Vous retrouverez dorénavant une **carte détaillée** de l'ensemble des zones de traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée sur le territoire du GDON du Médoc, en cliquant sur la carte ci-dessous.



En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter par mail à cette adresse :

l.lavergne@gironde.chambagri.fr

En partenariat :



MÉDOC
HAUT-MÉDOC
LISTRAC-MÉDOC
Région de Médoc et du Gironde des Vins

MM
MOULIS-EN-MÉDOC

